

ABONNEMENT DE TRAVAIL + FORFAIT NAVIGO : RAPPEL DES CONDITIONS D'UTILISATION POUR ÊTRE EN RÈGLE¹

- **Avoir pour origine une gare dans la limite des 75km de la gare tête de ligne** (Paris Montparnasse ou Paris Austerlitz), c'est-à-dire un abonnement au départ des gares de St-Piat, Maintenon, Epernon ou Marchezais-Broué et à destination d'une gare en Ile-de-France ou de Paris et uniquement au départ de ces gares.

Au départ de toutes les autres gares, la combinaison d'un abonnement de travail avec un Forfait Navigo est interdite. En cas de doute, nous vous invitons à vous rapprocher des guichets SNCF ou de

CONTACT TER CENTRE-VAL DE LOIRE

0 800 83 59 23 Service & appel gratuits

- **Avoir fourni une attestation employeur** dûment complétée justifiant du lieu de travail.
- **Utiliser des titres de même durée de validité :**
 - Un abonnement de travail hebdomadaire avec un Forfait Navigo Semaine
 - Un abonnement de travail mensuel ou annuel (Annuelys) avec un Forfait Navigo Mensuel ou Annuel.

Dans le sens province-Paris, seuls les clients en possession d'un abonnement de travail et d'un pass Navigo sont autorisés à ne pas valider leur pass Navigo. Lors d'un contrôle à bord, les deux titres devront être présentés simultanément.

¹ Cf. les Tarifs Voyageurs, article 6.11.

ATTESTATION EMPLOYEUR : QUELQUES RÈGLES A RESPECTER ²

- **L'attestation employeur a une durée de validité d'un an** et doit être renouvelée avant chaque échéance.

Si vous possédez un abonnement de travail sur support papier, nous vous rappelons que :

- vous devez obligatoirement inscrire à l'encre indélébile vos nom et prénom sur vos abonnements hebdomadaires ou mensuels.
- la copie de l'attestation employeur doit être conservée avec votre abonnement ; ces deux documents indissociables vous seront demandés lors d'un contrôle.
- Enfin, une pièce d'identité peut également vous être demandée lors d'un contrôle.

« ATTENTION : aucun autre tarif (sauf Forfait) ne peut être combiné à un Forfait Navigo ou Imagine R ».

² Cf. les Tarifs Voyageurs, article 6.5.